

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 706 933

(21) N° d'enregistrement national :

93 07729

(51) Int Cl⁵ : E 04 H 1/14

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 22.06.93.

(71) Demandeur(s) : BARAT (S.A.) — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : Auduc Henri.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 30.12.94 Bulletin 94/52.

(73) Titulaire(s) :

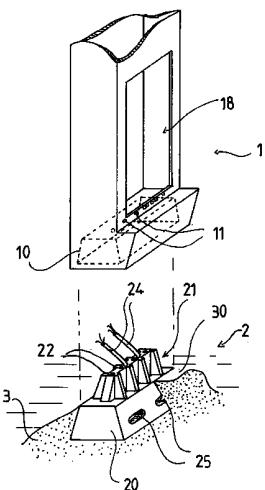
(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.

(74) Mandataire : Cabinet Arbousse-Bastide.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(54) Dispositif de borne téléphonique permettant de réaliser des cabines téléphoniques modulables.

(57) Un pied technique (1) est ancré sur un socle (2) noyé partiellement dans un massif en béton (3) et au travers duquel passent, dans des canaux verticaux (23), les différents câbles (24) électriques et téléphoniques.



FR 2 706 933 - A1



La présente invention a pour objet un dispositif de borne téléphonique permettant de réaliser des cabines téléphoniques publiques modulables d'un type nouveau.

Actuellement une cabine téléphonique publique est généralement de forme parallélépipédique, constituée d'un cadre métallique garni de panneaux de verre, fixé par vissage sur un socle en ciment.

Ces cabines, outre leur encombrement, comportent de nombreux inconvénients au niveau de la fonctionnalité, du fait notamment de la présence du socle en ciment surmonté d'un plancher métallique, qui rend leur entretien difficile.

D'autre part, la modularité de ces cabines nécessite de nombreuses pièces de raccordement des unes aux autres, ce qui implique le maintien en stock desdites pièces de raccordement et grève les coûts de fabrication et de maintenance.

Il existe d'autres types de cabine téléphonique, notamment celles solidarisées de part et d'autre d'un pied technique, mais l'inconvénient de ces cabines est d'être d'une modularité limitée car nécessitant des pièces particulières pour chacune des dispositions possibles.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en proposant un dispositif de borne téléphonique entièrement modulable permettant la réalisation de bornes ou de cabines téléphoniques d'un accès aisément pour toute personne et d'un entretien facile.

Un dispositif de borne téléphonique selon l'invention se caractérise essentiellement en ce qu'il comporte un pied technique étanche ancré sur un socle partiellement noyé dans un massif en béton, et au travers duquel passent les différents câbles de connexion.

Les éléments tels que le toit, les parois latérales et les portes, s'il y en a, sont supportés par le pied technique, toutefois, selon le cas, les parois latérales et les portes peuvent également être supportées partiellement par d'autres supports noyés dans le massif en béton.

La modularité est obtenue par juxtaposition des bornes, sans nécessité de pièces de raccordement.

Plusieurs bornes cabines téléphoniques peuvent ainsi être positionnées les unes à côtés des autres dans des configurations différentes en utilisant les mêmes éléments de construction, toutefois, afin de permettre un bon écoulement des eaux de pluie pour un ensemble groupant plusieurs cabines, un élément de toiture peut être fixé au centre dudit ensemble.

Le socle étant noyé dans un massif en béton, le plancher de la cabine est constitué par le sol existant, facilitant ainsi l'accès à ladite cabine, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne le nettoyage, les connexions électriques étant abritées dans le pied technique étanche, il suffit d'adapter sur le combiné téléphonique un capot approprié pour permettre le nettoyage de l'ensemble de la cabine à l'aide d'un jet d'eau sous pression, du fait que, la liaison avec le sol étant limitée au pied technique, l'eau peut être évacuée sous les parois latérales.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue partielle en perspective et en éclaté d'un dispositif selon l'invention, notamment le pied technique et son socle, destiné à une borne téléphonique, sans parois latérales.

- la figure 2 représente une vue en perspective du même socle destiné à une cabine téléphonique avec parois latérales.

- la figure 3a représente une vue en plan d'un ensemble de quatre bornes téléphoniques réalisable au moyen du dispositif selon l'invention.

- la figure 3b représente une vue en plan d'un ensemble de quatre cabines téléphoniques réalisable au moyen du dispositif selon l'invention.

- la figure 3c représente une vue en plan d'un ensemble de deux bornes et de deux cabines téléphoniques réalisable au moyen du dispositif selon l'invention.

5 Si on se réfère à la figure 1 on peut voir qu'une borne téléphonique selon l'invention comporte un pied technique 1 adaptable sur un socle 2.

10 Le socle 2 comprend deux parties, une partie 20 relativement massive destinée à être noyée dans un massif en béton 3, et une partie 21 saillant du plan 30 du massif 3 c'est-à-dire du plan du sol existant.

15 La base du pied technique 1 comporte à sa base une cavité 10 destinée à venir coiffer la partie saillante 21 du socle 2, la solidarisation du pied technique 1 au socle 2 étant réalisée au moyen de boulons, non représentés, introduits dans des orifices 11 pratiqués dans le fond de la cavité 10 et vissés dans des orifices taraudés verticaux 22 pratiqués dans la face supérieure de la partie saillante 21 du socle 2, l'accès aux orifices 11 se faisant par une ouverture 18 fermée par un panneau amovible, non représenté.

20 La partie saillante 21 du socle 2 et la cavité 10 de la base du pied technique 1 sont coniques, assurant automatiquement l'aplomb du pied technique 1.

25 Le socle 2 est également percé de canaux verticaux 23 pour le passage de gaines 24 dans lesquelles passent les câbles électriques et téléphoniques qui débouchent dans le pied technique 1.

30 D'autre part, afin d'assurer un bon ancrage du socle 2 dans le massif en béton 3, sa partie inférieure 20 est percée de part en part de trous 25 sensiblement horizontaux.

35 Si on se réfère maintenant à la figure 2 on peut voir que dans le cas d'une cabine téléphonique avec parois latérales, non représentées, sont également noyés partiellement dans le béton des supports 4 destinés à soutenir ces parois latérales et éventuellement des portes battantes.

Chacun des supports 4 comporte une partie inférieure 40 à noyer dans le béton, et une partie

supérieure saillante 41 comprenant un plan horizontal 42 de support d'une paroi latérale, un plot vertical 43 pour la solidarisation de celle-ci par pincement et un orifice 44 d'axe vertical permettant au support 4 de faire office de crapaudine pour d'éventuelles portes battantes.

Dans le cas particulier de cabines téléphoniques réservées à des personnes à mobilité réduite, l'habitacle devant être plus profond, il conviendra d'abouter de chaque côté du pied technique 1 deux parois verticales, ce qui entraînera la nécessité d'utiliser quatre supports 4.

Lors de la coulée du massif en béton 3, le socle 2 et les supports 4, s'il y en a, sont, préalablement à leur immersion dans le béton, solidarisés à un gabarit, non représenté, incorporant des moyens de mise à niveau permettant une parfaite installation de la ou les cabines quelle que soit l'inclinaison du sol.

Le bon ancrage des supports 4 dans le massif en béton 3 est assuré par des perçages 45 sensiblement horizontaux les traversant de part en part.

Si on se réfère maintenant à la figure 3a on peut voir l'assemblage de quatre bornes téléphoniques 5 assemblées à un pied technique 1 surmonté d'un toit 12, les espaces ouverts 13 réservés aux utilisateurs étant séparés par des abat-son 14 solidarisés au pied technique 1.

Si on se réfère ensuite à la figure 3b on peut voir de la même manière l'assemblage de quatre bornes téléphoniques 5 assemblées à un pied technique 1 surmonté du même toit 12, les espaces 15 réservés aux utilisateurs étant fermés par des parois latérales 16 et des portes battantes 17 fixées et reposant sur des supports 4.

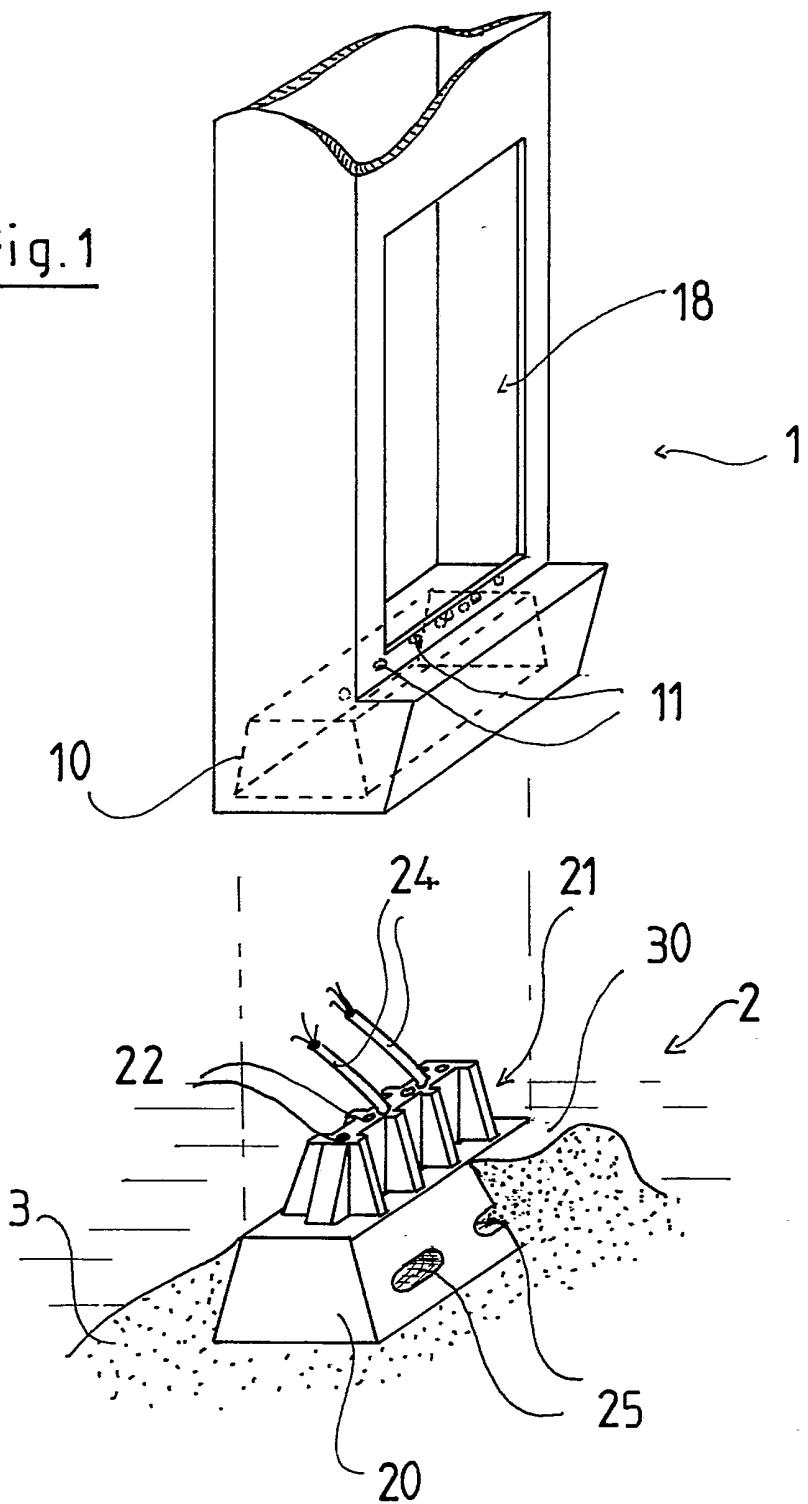
L'utilisation d'un seul et même socle 2 permet, si nécessaire, de remplacer un ensemble de cabines téléphoniques par un autre sans avoir à effectuer de travaux de génie civil.

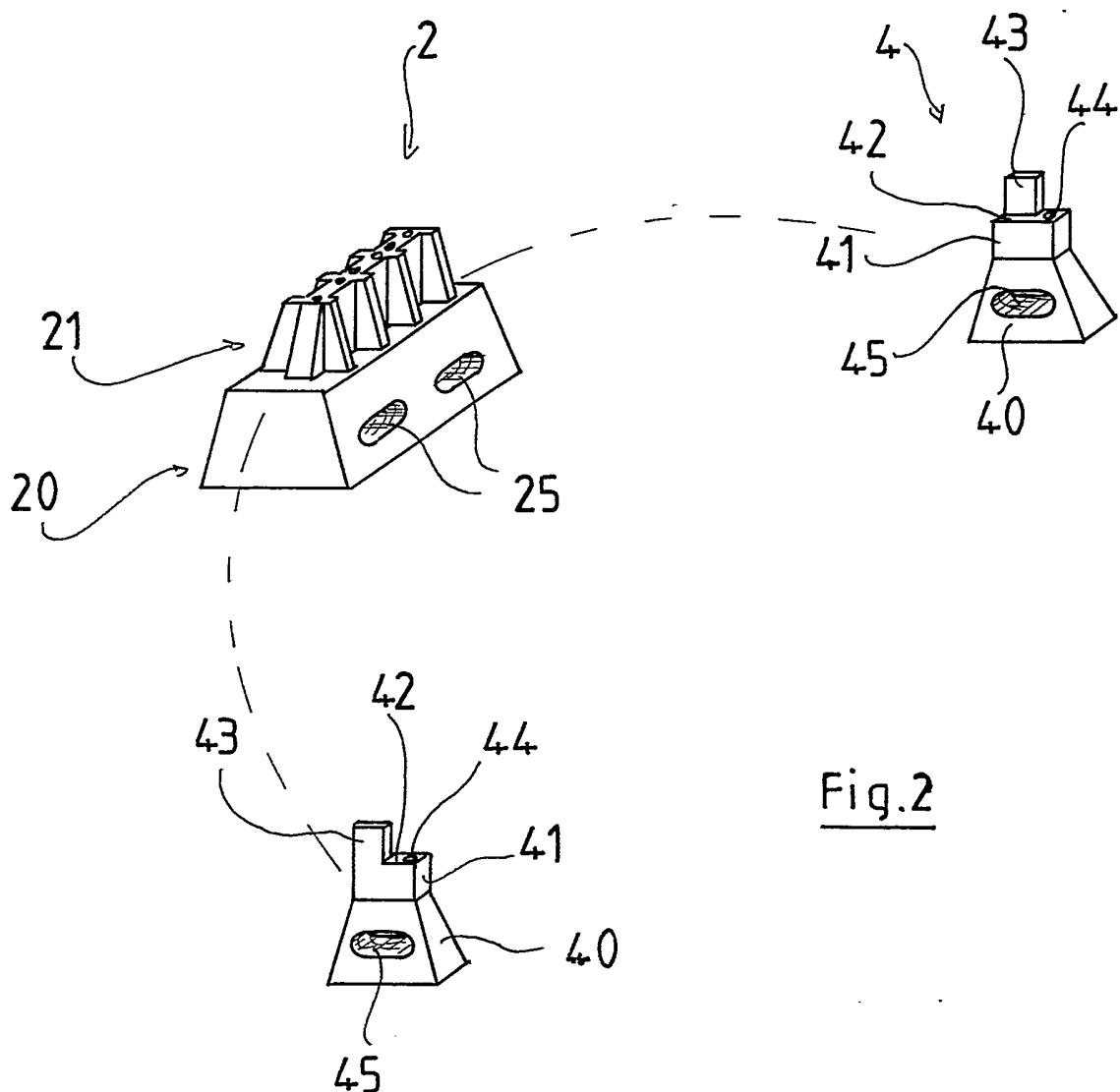
Si on se réfère enfin à la figure 3c on peut voir un assemblage de bornes et de cabines, comporttant deux pieds techniques 1, permettant de créer à la fois deux espaces ouverts 13 et deux espaces fermés 15.

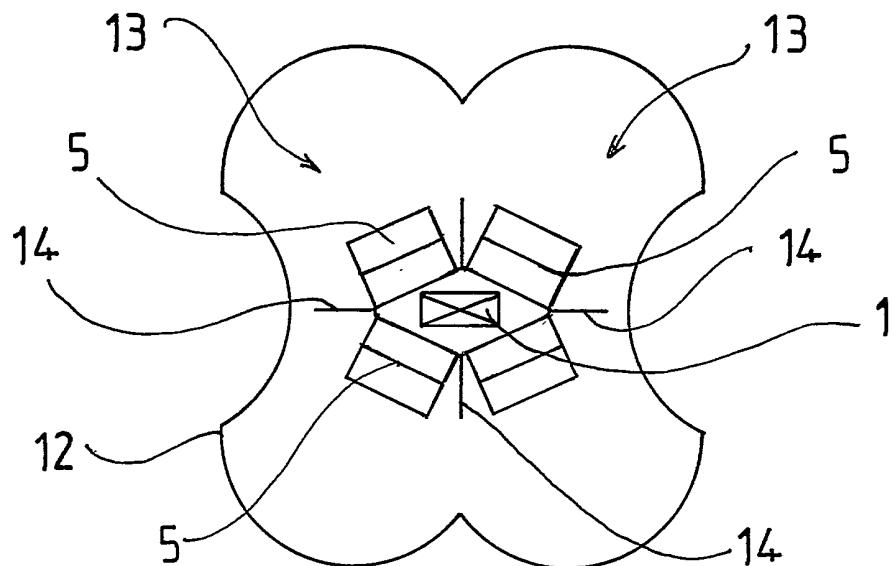
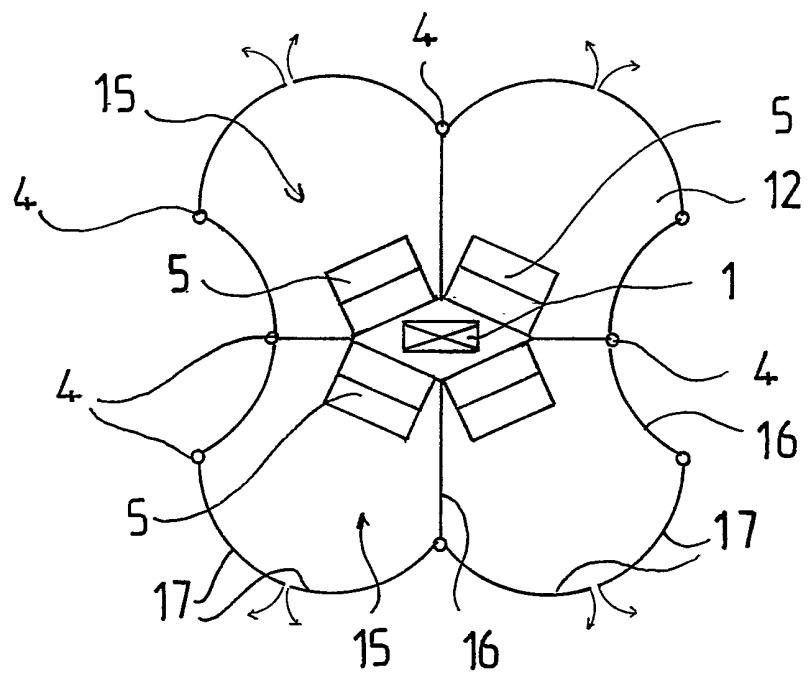
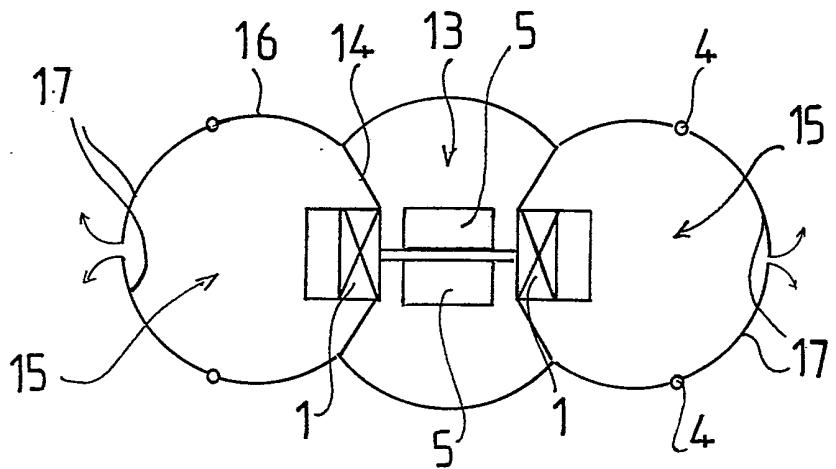
REVENDICATIONS

- 1) Dispositif de borne téléphonique permettant de réaliser des cabines téléphoniques modulables, caractérisé en ce qu'il comporte un pied technique (1) ancré sur un socle (2) noyé partiellement dans un massif en béton (3) et au travers duquel passent, dans des canaux verticaux (23), les différents câbles (24) électriques et téléphoniques.
- 2) Dispositif de borne téléphonique selon la revendication 1, caractérisé en ce que le socle (2) comporte d'une part une partie inférieure (20) destinée à être noyée dans le massif en béton (3) et percée de part en part d'orifices (25) sensiblement horizontaux, et d'autre part une partie supérieure (21) saillant du plan (30) du dit massif (3), c'est à dire du plan du sol, dans la face supérieure de laquelle partie (21) sont pratiqués des orifices taraudés d'axes verticaux (22).
- 3) Dispositif de borne téléphonique selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte des supports (4) également noyés partiellement dans le massif en béton (3), comportant chacun un plan horizontal (42) d'appui d'une paroi latérale (16), un plot vertical (43) de fixation par pincement de ladite paroi verticale (16), et un orifice (44) d'axe vertical pour le pivotement d'une porte battante (17).
- 4) Dispositif de borne téléphonique selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'à un pied technique (1) fixé sur un socle (2) sont solidarisées plusieurs cabines téléphoniques.

Fig. 1



Pl. 2 / 3Fig. 2

Fig. 3aFig. 3bFig. 3c